



Grainville la Teinturière

Délibérations prises en Conseil municipal du 19 février 2021

Loyer boucherie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur José DELATTRE a ouvert la boucherie le 02 février 2021.

Monsieur DELATTRE a réalisé de nombreux travaux dans le commerce pour une somme conséquente avant son ouverture.

Afin de faciliter la relance de ce commerce, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas demander de loyers pour les mois de février et mars 2021.

Régie Marché Communal

Vu la crise sanitaire de la Covid et les périodes de confinement, Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas encaisser les droits de places pour les emplacements durant cette période.

Lotissement le Chant des oiseaux – Eclairage public et extension de réseaux

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire éclairage public et extension de réseau -2020-0-76315-M3194 et désigné "Lotissement le Chant des oiseaux" dont le montant prévisionnel s'élève à 201 026,68 euros T.T.C et pour lequel la commune participera à hauteur de 43 143,76 euros.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- 1° - d'adopter le projet ci-dessus,
- 2° - d'inscrire la dépense d'investissement au budget primitif de l'année 2021 pour un montant de 43 143,76 euros,
- 3° - de demander au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible,
- 4° - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre – Pacte de gouvernance

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le pacte de gouvernance établi par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal valide ce pacte de gouvernance.

Groupe Scolaire Charles de Gaulle – Réfection de la toiture de la cantine scolaire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avant-projet réalisé par Monsieur Stéphane Lainé, architecte à Fécamp, pour la réfection de la toiture de la cantine scolaire pour un coût hors taxes de 48 448,90 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- 1° - cet avant-projet de réfection d'un montant de 48 448,90 euros H.T.,
- 2° - d'inscrire les crédits nécessaires pour la réalisation de ces travaux au budget primitif 2021,
- 3° - de solliciter une subvention :
 - au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
 - au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
 - auprès du Département de la Seine-Maritime
 - auprès de la Communauté de Communes de la Côte d'Albatre au titre d'un fonds de concours.

Salle Cauchoise – Réfection des pignons et façades

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis de l'entreprise Bérubé pour la réfection des pignons et des façades de la salle cauchoise pour un coût hors taxes de 20 100,00 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- 1° - de réaliser la réfection des pignons et des façades de la salle cauchoise pour un montant de 20 100,00 euros H.T.,
- 2° - d'inscrire les crédits nécessaires pour la réalisation de ces travaux au budget primitif 2021,
- 3° - de solliciter une subvention :
 - a. au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
 - b. au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
 - c. auprès du Département de la Seine-Maritime
 - d. auprès de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre au titre d'un fonds de concours.